

Membres En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16

DE000026.04-2023
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Alexia FARGE (pouvoir à V. LIENARD), Sylvie MONTERO (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Sylvain JUPPET, Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – REMPLACEMENT DE MEMBRE ELU

Madame le Maire rappelle que les Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus par le Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 12 (douze) le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié (6) sera désignée par cette assemblée par délibération et l'autre moitié par arrêté du Maire.

Suite à la démission de M Jean-Paul COTTIER, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection par le Conseil Municipal de l'ensemble des administrateurs élus, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale.

Considérant l'information faite aux Elus lors du Conseil Municipal du 20 mars 2023 et la proposition de liste

Madame le Maire vous propose la liste suivante

Mme Véronique GROS ; M Alexandre BOITTIAUX ; Mme Marylin SERRANO ; Dimitri CASTELANT, Alexia FARGE ; Guillaume LIAUZUN

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

PROCEDE à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

La liste recueille donc : 16 voix

PROCLAME

Comme membre élus du Conseil d'Administration du CCAS les six membres suivants :

Mme Véronique GROS ; M Alexandre BOITTIAUX ; Mme Marylin SERRANO ; Dimitri CASTELANT, Alexia FARGE ; Guillaume LIAUZUN

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Maria SANDRIN

